



Désolidarisation bien immobilier

Par Arnaud

Bonjour,

Depuis un an, j'ai fait la demande de désolidarisation sur le prêt immobilier contractée avec mon ex-compagne; il y a à peu près trois mois, ma conseillère m'a affirmé que c'était confirmé et que la sacef se portait garante. Néanmoins, je n'ai reçu aucun document écrit, et je paye toujours l'assurance sur les deux têtes...

La conseillère en charge de mon dossier a mis énormément de temps à faire passer mon dossier en commission (prétextant une faute de temps, des formations etc.), et là elle prétend devoir contacter le notaire pour je ne sais quelle raison... depuis trois mois. J'y vais une à deux fois par semaine et à chaque fois elle fait traîner l'affaire. Elle confirme me rappeler le lendemain de mes visites, en vain; mes envois de mail restent sans réponse; le recommandé envoyé n'a abouti à aucun document écrit.

Je suis dans une réelle impasse suite au manque de réaction et de communication de cette conseillère et ne sais à quel saint me vouer

Ne pouvant me fier à cette 'professionnelle', je me demande par ailleurs si je peux contracter l'assurance auprès d'un autre organisme que ma banque. Elle m'a indiqué devoir se renseigner mais bien sûr pas de retour sur ce point non plus.

Merci de votre aide.

Bonne fin de journée.

Cdt,

Arnaud

Par jury34

Bonjour,

Vous doutez de votre désolidarisation vis à vis de votre prêt ou de votre contrat d'assurance?

Cordialement